

## LES CHIFFRES CLÉS DE NOVEMBRE

**152** animaux recueillis

**18** animaux relâchés

**33** espèces différentes

## PRÉSENTATION D'UNE ESPÈCE

Le **Lérot** est un petit mammifère de l'ordre des rongeurs. Sa fourrure est **brune/grise sur le dos, blanche sur le ventre** et il est facilement reconnaissable par son **masque facial noir**. Il possède aussi une **longue queue** se terminant par un **pinceau de poils noirs et blancs**.

Concernant son habitat, cet animal se retrouve dans de nombreux milieux tels que des **forêts**, des **parcs**, des **jardins** ou encore des **haies** où il va faire son nid dans des cavités (creux d'arbres, rochers, anciens nids, ...). Etant **anthropophile**, il n'est également pas rare de le retrouver dans les habitations, notamment dans les greniers ou sous les toits, où il peut chercher refuge pour hiberner durant l'hiver.

Le Lérot s'active la nuit et a un régime alimentaire **omnivore**. Du fait de son impact sur les arbres fruitiers et sur les habitations à l'approche de l'hiver, cette **espèce a malheureusement tendance à avoir une mauvaise réputation**. Cependant, les Lérots ont un **rôle non négligeable dans les écosystèmes** en participant à la régulation des populations d'insectes. De plus, il s'agit d'une **espèce protégée** et il est donc interdit de la déranger ou de lui porter atteinte. **Si vous rencontrez des problèmes de cohabitation avec des Lérots, contactez un centre de soins pour la faune sauvage** qui vous donnera des conseils adéquats pour résoudre la situation.



Avant de manipuler un animal sauvage, **contacter la clinique faune sauvage :**

 **05 61 19 38 62**

Composez le 3

## L'HISTOIRE DU MOIS

Le 23 septembre dernier, ces **cinq jeunes Chouettes effraie des clochers** ont été admises à la clinique après avoir été **délogées d'un grenier**.

A leur arrivée, les cinq chouettes étaient en **bon état général** et les vétérinaires n'ont détecté **aucune anomalie** ou blessure lors de leur examens cliniques. Il s'agissait de **jeunes individus sains**.

Les animaux n'ont donc pas reçu de traitement spécifique et ont simplement été **nourri avec une nourriture adaptée** afin de leur assurer une fin de croissance optimale.

Une fois assez grande, les cinq jeunes chouettes ont été **transférée en volière pour perfectionner leur vol** et **apprendre à se débrouiller seules**. Etant désormais autonomes, ces dernières ont pu être relâchées récemment pour regagner leur milieu naturel.

**Tous les rapaces en France sont protégés**. Il est donc **interdit de les déranger ou de leur porter atteinte**.

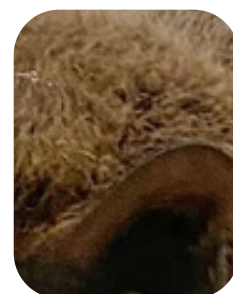
De ce fait, il est important de contacter un centre de soins avant toute manipulation d'un animal sauvage ou en cas de conflit avec la faune locale, afin de trouver des solutions permettant d'éviter le dérangement des animaux. Dans ce cas, il faut **installer des nichoirs pour chouette effraie**.



## QUIZ

**À quelle espèce appartient ce pelage ?**

- Pipistrelle commune
- Loutre
- Castor



Réponse : La Pipistrelle commune possède un pelage brun sombre à brun-roux sur le dos